



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat

«Poser, sur un équipement pluritechnologique, un diagnostic de dysfonctionnement qui identifie l'élément défectueux dans les technologies de la mécanique, de la pneumatique et de l'hydraulique»(MECAUTOMAT05) associé au métier de mécanicien automatique

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

'Een storingsdiagnose uitvoeren op een pluritechnologische installatie, met identificatie van de defecte component in de mechanische, pneumatische en hydraulische technologieën' (MECAUTOMAT05) sluit aan bij de functie van mecanicien-automatiseringsdeskundige

„Eine Störungsdiagnose an einer multitechnologischen Anlage inklusive Identifizierung der defekten Komponenten von mechanischen, pneumatischen und hydraulischen Technologien“ (MECAUTOMAT05) verbunden mit dem Beruf des Automatisierungsmechanikers (DE)

“Troubleshooting a pluritechnological installation, with identification of the defective component in the mechanical, pneumatic and hydraulic technologies” (MECAUTOMAT05) associated with the job of mechanic-automation expert (EN)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Lire et comprendre la documentation technique et les informations des constructeurs

- Rassembler la documentation
- Identifier la documentation
- Interpréter des dossiers techniques
- Lire un plan et/ou un schéma industriel (mécanique, pneumatique, hydraulique...)
- Lire un schéma électrique
- Identifier les composants d'un plan ou d'un schéma

Surveiller l'évolution des paramètres liés aux équipements (pression, température...)

- Assurer un contrôle visuel
- Mesurer des paramètres physiques
- Relever des données relatives au fonctionnement de l'équipement
- Utiliser différents outils de mesure
- Vérifier et analyser l'état d'usure
- Vérifier la conformité par rapport aux spécifications

Analyser et interpréter des résultats

- Comparer les résultats des contrôles aux valeurs prescrites
- Connaître les principes théoriques opérationnalisés dans le système
- Assurer le suivi technique et administratif

- Rédiger un rapport précis d'intervention (remplir la fiche de suivi)
- Décrire le phénomène (ventilation des prestations, correction des plans, mouvement des stocks, suggestions et proposition, afin d'assurer la traçabilité, organes remplacés, temps d'arrêt)

Poser un diagnostic permettant de localiser la panne qui peut être d'origine mécanique, hydraulique ou pneumatique

- Collecter et recouper les informations sur le fonctionnement ou le dysfonctionnement de l'équipement
- Poser les questions adéquates et pertinentes
- Observer et mettre en évidences les anomalies fonctionnelles
- Localiser une défektivité en appliquant une démarche logique d'analyse
- Tester les hypothèses des causes du dysfonctionnement
- Détecter la présence d'un corps étranger
- Localiser une défaillance par test successif
- Déterminer les éléments défectueux
- Relever les caractéristiques des éléments défectueux
- Résoudre les calculs nécessaires
- Convertir des grandeurs physiques

Assurer le suivi technique et administratif

- Rédiger un rapport précis d'intervention (remplir la fiche de suivi)
- Décrire le phénomène (ventilation des prestations, correction des plans, mouvement des stocks et proposition, organes remplacés, temps d'arrêt)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

On retrouve le mécanicien automaticien dans tous les types d'activités industrielles.

C'est un travailleur qualifié autonome qui, sous la direction des supérieurs et en collaboration avec les divers partenaires (bureau d'études, fabrication(s), sécurité, ...) maintient l'outil de production automatisé en activité.

Il n'intervient sur des ensembles pluri technologiques que dans sa compétence principale qui est la mécanique, tandis que les interventions sur le versant électrique des ensembles sont laissées aux soins de l'électricien automaticien.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

⁽¹⁾ Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p>Consortium de Validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : +32(2)-3717440... www.validationdescompetences.be</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</p> <p>Les gouvernements de la région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>Evaluation binaire : OK / NOK</p>

<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</p> <p>4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions.</p> <p>Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	<p>Accords internationaux</p>
<p>Base légale</p> <p>Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)</p>	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100%	Durée de validation : 8h
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
www.validationdescompetences.be www.europass.cedefop.europa.eu		